



SNUDI FO 34
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Maison des syndicats

474 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier

snudi.fo34@gmail.com

Tel 06 64 62 70 20/06 78 22 94 53 /06 11 02 42 44

site national :<https://fo-snudi.fr/>

Facebook : SNUDI FO 34

X : @SnudiFo34

site départemental <http://snudifo34.fr/>

Instagram : @snudifo34

COMMUNIQUE DE PRESSE

REEMPLACEMENT DANS LES ECOLES : STOP A LA FUSION ! CREATIONS DE POSTES !

Lors d'un groupe de travail en décembre, la Direction Académique a annoncé son intention de fusionner les différentes spécialisations des remplaçants en un seul corps et une seule zone départementale. Ces spécificités des professeurs des écoles remplaçants (ZIL, ZIL REP+, BD, BD formation) permettent d'assurer la qualité des apprentissages et du lien de proximité face aux absences. S'y ajouterait la gestion par un nouveau logiciel qui briserait la gestion humaine du remplacement actuellement assurée par des personnels dédiés dans les circonscriptions et à la DSDEN.

La direction Académique justifie cette décision par des consignes ministérielles et la volonté d'améliorer le remplacement.

Or, le ministère reconnaît que des modifications du remplacement sont faites dans plusieurs départements dans le cadre du décret de 2017 mais qu'il n'y a pas de consigne ministérielle à ce stade. Le SNUDI-FO a rappelé que le décret de 2017 permet aux remplaçants d'exercer dans un périmètre départemental, mais ne l'impose pas, et que rien n'oblige donc les DASEN à avancer à marche forcée vers la départementalisation et la dé-spécialisation des moyens de remplacement.

La direction académique assure que malgré cette fusion, rien ne changerait au fond.

Mais alors pourquoi faire ces modifications ? A ce jour aucune garantie écrite n'existe.

Personne n'est dupe.

La fusion des différents types de remplaçants mise en œuvre depuis le décret du 9 mai 2017 conjuguée aux suppressions de postes dans le 1er degré décidées par les gouvernements successifs ont des conséquences catastrophiques : un rapport sénatorial publié en juin 2025 confirme ainsi l'état désastreux du remplacement des enseignants absents dans les écoles : en 2023-2024, le nombre de demi-journées non remplacées s'élevait à 1 630 163, contre 1 095 001 en 2018-2019... soit une hausse de 49% !

Et tout cela devrait empirer avec les 1 981 suppressions de postes du budget Lecornu prévues dans les écoles publiques à la rentrée 2026 !

75 suppressions dans notre académie, dont 20 dans l'Hérault !

Rappelons que l'an dernier 470 suppressions de postes à l'échelle nationale ont entraîné 5000 fermetures de classes. Pour 2026, c'est 4 fois plus !

Cela ne peut plus durer ! Stop à cette politique austéritaire contre l'Ecole publique au profit des budgets de guerre !

Ce ne sont ni le pilotage départemental, ni le déploiement d'un nouveau logiciel, ni la réorganisation des moyens de remplacement qui vont améliorer la situation. C'est uniquement la création de postes de remplaçants qui le permettra.

C'est le manque criant de remplaçants et la dégradation généralisée des conditions de travail qui créent le non remplacement, en aucun cas le fonctionnement particulier et adapté des missions spécifiques des remplaçants.

Les suppressions de postes doivent s'arrêter ! Les fusions des différents types de remplaçants doivent cesser !

C'est notamment cette exigence d'avoir des remplaçants que les parents d'élèves ont fait entendre vendredi dernier devant l'école Mozart à Montpellier et qui fait partie des autres demandes de leur pétition « Soutenons notre école ! »

Le SNUDI FO 34 soutient toutes les mobilisations engagées.

La pétition initiée par le SNUDI FO 34 « Non à la fusion des remplaçants dans l'Hérault, oui à une augmentation du nombre de postes de remplaçants » a recueilli plus de 160 signatures.

Avec les collègues, nous y exigeons :

- **le maintien de la distinction effective des différents types de remplaçants ZIL, Brigade, ZIL REP+, Brigade formation, de leurs missions respectives, de leurs zones d'intervention ainsi que le retour d'une spécificité déjà supprimée, la Brigade ASH**
- **le maintien d'une gestion au niveau des circonscriptions, au plus proche des équipes et des réalités des écoles**
- **aucune perte de rémunération pour les remplaçants**
- **l'abandon des suppressions de postes annoncées par le gouvernement Macron Lecornu Geffray et la création des postes nécessaires, en particulier des postes de titulaires remplaçants**

Nous invitons nos collègues mais aussi les parents d'élèves à se rassembler **devant le rectorat mercredi 18 février à 14h** afin qu'une délégation soit reçue pour porter ces revendications.

L'argent pour l'école publique, pas pour la guerre !

Montpellier, le 15 février 2026